



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 25 juin 2009

GÉNÉRALE DE SANTÉ ANNONCE LE LANCEMENT D'UN OPCI DÉDIÉ A L'IMMOBILIER DE SANTE

Dans le cadre de sa politique immobilière et du développement de ses projets d'établissements hospitaliers, Générale de Santé travaille à la création d'une structure de financement de type OPCI (Organisme de Placement Collectif Immobilier).

Ce nouveau véhicule d'investissement permettra d'accompagner le programme ambitieux de développement et de modernisation du parc d'établissements du Groupe pour la période 2010 – 2013, sur la base d'opérations de regroupement, d'extensions et de constructions nouvelles d'établissements.

Avec 180 établissements et centres en France totalisant plus de 1,2 millions de m², Générale de Santé dispose en 2009 d'actifs immobiliers modernes où chaque année les patients sont pris en charge au travers de plus d'un million de séjours.

La création d'un OPCI par Générale de Santé s'inscrit dans la continuité de la stratégie immobilière du Groupe depuis 2005 : recentrage sur son cœur de métier de prise en charge de patients et politique active d'investissements (investissements industriels, regroupements et croissance externe sélective).

L'OPCI de Générale de Santé sera constitué de l'apport par le Groupe d'un certain nombre d'établissements existants ainsi que de projets en cours. Le portefeuille de l'OPCI comprendra ainsi des actifs pérennes, de construction récente, bénéficiant d'une position de référence sur leur territoire d'implantation, dont la rentabilité permettra d'assurer la rémunération des fonds propres apportés par les investisseurs, de garantir la sécurité de leur investissement et de renforcer le caractère attractif du véhicule. Il comprendra également les nouveaux projets immobiliers qui constituent des projets de développement majeurs pour le Groupe, offrant aux investisseurs des perspectives de croissance et nécessitant un faible niveau d'investissement de travaux d'entretien et de réparation.

Organisé sous forme d'une société de placement à prépondérance immobilière à capital variable (« SPPICAV »), cet OPCI sera géré par une société de gestion externe.

« La création d'un OPCI dédié au financement de projets immobiliers hospitaliers est une innovation sur le secteur de l'hospitalisation privée. Les investisseurs qui ont confiance dans notre modèle et notre stratégie immobilière seront des partenaires à part entière pour accompagner notre croissance et le développement de notre offre d'établissements hospitaliers sur le territoire français », a déclaré Giuseppe Zolzettich, Directeur du pôle immobilier de Générale de Santé.
